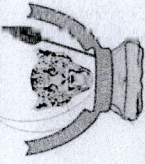


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 109/2024

A LA SOCIETE CENTRAL MOTORS SARL.

Après avoir reçu le contrat du marché n° 004/ANADEC/2024, conclu avec l'Agence Nationale de Développement de l'Entrepreneuriat Congolais, pour un montant total hors taxe de dollars américains deux cent mille (USD 200 000) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains mille quatre cent (USD 1 400), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 25/06/2024.

Directeur Administratif et Financier

Me. Claude KAYEMBE MBAYI
Directeur Général

Sceau de l'Etablissement

